

NOTE EXPLICATIVE – INSCRIPTIONS AU CHALLENGE ENTREPRISES / FOULEES DU POPULAIRE 2018

Cette note explicative a pour but de vous guider concernant vos inscriptions au challenge Entreprises des Foulées du Populaire (7 et 8 avril 2018).

Pour toute demande de renseignements :

Populaire du Centre 05 55 58 59 22 ou cfrunningtour@gmail.com

I. Présentation et tarification

Cette note explicative s'applique pour les inscriptions au **challenge Entreprises**. Elle concerne les inscriptions au **5km** et au **10km** uniquement.

Tarification 2018 :

- pour le 5 km, le prix est de 7 € (sept euros).
 - pour le 10 km, le prix est de 11 € (onze euros).
- Exonération des frais d'inscription.

II. Conditions de participation

Pour être valable et comptabilisée dans les classements, la saisie devra comporter **au minimum 4 inscriptions sur 5km ou 10km** (l'équipe pouvant être composée de 4 à 7 participants). **Si vous n'avez pas au minimum 4 participants sur une distance, vous ne serez pas classés au titre du challenge Entreprises mais qu'au titre du classement individuel.**

Chaque entreprise doit **désigner un responsable des inscriptions**, qui sera le référent pour récupérer les dossards et les tee-shirts de la course.

IMPORTANT : l'inscription doit être effectuée et finalisée **le samedi 31 mars à 20H**. **Au-delà de cette date, aucun ajout ou suppression ne pourra être effectué et aucune modification ne pourra être apportée.**

III. Équipes et classement

Vous ne composez pas vous-même vos équipes. Les équipes sont composées en fonction des temps réalisés sur la distance choisie (5 ou 10 km) par vos coureurs.

Exemple : vous inscrivez 13 participants sur le 5 KM

Les coureurs ayant réalisé les 4 meilleurs temps composeront l'équipe 1.

Les coureurs ayant réalisé les 4 temps suivants composeront l'équipe 2.

Les coureurs ayant réalisé les 5 temps suivants composeront l'équipe 3. (Les 4 meilleurs temps seront toutefois pris en compte pour le classement de l'équipe)

IV. Procédure de saisie des inscriptions par le responsable

Pour vous inscrire à ce challenge, il faut vous connecter à Internet, puis :

- aller à l'adresse suivante : www.fouleesdupopu.fr
- sur la page Foulées du Populaire, cliquer sur l'onglet « Challenge Entreprises »
- remplissez le tableau d'informations « Référent Entreprise »
- Cliquer sur envoyer une demande

Vous recevrez ensuite un mail avec vos codes d'accès pour inscrire vos participants en ligne sur le site de notre prestataire de chronométrie : <https://www.topchrono.biz/>

Une fois sur le site de Topchrono :

- Aller dans l'espace entreprise (bandeau haut de la page d'accueil)
- Saisissez vos codes.
- Cliquez sur inscrire des coureurs sur la course de votre choix (5 ou 10 Km)
- Remplir l'ensemble des champs avec les coordonnées personnelles du coureur (N'oubliez pas la taille du tee-shirt)
- Téléchargez le certificat médical ou la licence du coureur si vous l'avez en votre possession.
- Une fois le premier coureur inscrit, cliquez ensuite sur inscrire un autre coureur
- Renouvelez l'opération autant de fois que vous avez de participants
- Une fois que vous avez inscrit votre dernier participant, cliquez sur « validez »
- L'inscription peut donc se faire en plusieurs fois et vous avez la possibilité d'inscrire des collaboratrices de votre entreprise aux foulées roses ainsi que les enfants de vos collaborateurs aux foulées des P'tits loups.

L'adresse email et postale du participant doit être renseignée de façon personnelle : il recevra une confirmation de son inscription ainsi qu'un récapitulatif sur les pièces justificatives à fournir pour valider définitivement son inscription.

Vous pourrez toutefois apporter les documents manquant lors du retrait de vos dossards.

V. Modalités de paiement

Vous réglerez le montant de vos inscriptions au moment du retrait des dossards.

Le règlement devra s'effectuer par chèque libellé au nom du Populaire du Centre.

Une facture papier sera éditée le jour de votre retrait dossard. Pour tout renseignement, contactez par courriel cfrunningtour@gmail.com

VI. Procédure de remise des dossards

La remise des dossards au responsable des inscriptions pour son organisation se fera uniquement pour les dossiers complets devant comprendre :

- **le document imprimé de l'état récapitulatif des inscrits par équipe**
- **les certificats médicaux et/ou les copies de la licence selon les conditions précisées ci-dessous :**

Avant le départ de la compétition, l'organisateur doit être en possession de certaines licences fédérales ou d'un certificat médical réglementation 2018.

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-2-1 du Code du Sport, que les participants répondent à l'un des critères suivants :

- Titulaires d'une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.
- **NOUVEAUTE** : Titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr>) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Titulaires d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon Moderne en cours de validité à la date de la manifestation
- Titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- Titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la **pratique du sport en compétition (NOUVEAUTE)**, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de la manifestation, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

VII. Procédure de remise des tee-shirts

La remise des tee-shirts au responsable de l'équipe ou au responsable gérant les inscriptions pour une seule et même entreprise se fera au même moment que celle des dossards.

ATTENTION :

- **les dossards et les tee-shirts ne seront remis qu'en un seul lot par équipe au responsable des inscriptions**
- **aucune remise d'épingle n'étant prévue pour les coureurs, merci de bien vouloir informer vos participants de se munir d'épingles pour leur dossard (4 épingles).**

DATES DE REMISE DES DOSSARDS + TEE SHIRTS

Les dossards et T-Shirts seront à retirer au siège du Limoges Athlé – Stade de Beaublanc – Rue de Saint Gence 87100 LIMOGES.

Pour la date de retrait des dossards et des tee-shirts, merci de compléter les informations ci-dessous. **A retourner, dès la clôture des inscriptions, au plus tard le vendredi 30 mars à 20H :**

- par email à : cfrunningtour@gmail.com

Une permanence sera assurée le jeudi 5 avril de 17H à 19H et le vendredi 6 avril de 14H à 19H.

Nom de l'entité :
 Nom du responsable :
 Tel :
 E-mail :

DATES DE RETRAIT DES DOSSARDS :

(Veuillez cocher le jour de récupération des dossards et des tee-shirts)

Stade de Beaublanc – rue de Saint-Gence

Jeudi 5 avril de 17H à 19H

Vendredi 6 avril de 14H à 19H

TAILLE DES TEE-SHIRTS

Merci de bien vouloir nous indiquer la taille des tee-shirts souhaités par votre entité (dans la limite des stocks disponibles), en complétant les tableaux ci-dessous :

HOMME		FEMME	
TAILLE	NOMBRE	TAILLE	NOMBRE
S		XS	
M		S	
L		M	
XL		L	